

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3150

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 38

Après la référence :

« L. 861-1 »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« la référence à l'article L. 160-1 est remplacée par une référence aux II et III de l'article 19 de la présente ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.